

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1343

3 juillet 2007

SOMMAIRE

Aquaetanche Lux S.à r.l 64418	Oak
Baixas Finance Holding S.A 64458	PC Rental S.A64459
Basell AF S.C.A64458	PFH Holding S.à r.l6442!
Cemtur Holding S.A 64457	Pontocho Holding S.A
Central European Real Estate Manage-	Pos Invest S.à r.l
ment S.A64451	Promo-Business S.à r.l64461
Central European Real Estate Manage-	Resolution Portugal Luxembourg S. à r.l.
ment S.A 64451	64464
DC Systèmes de Sécurité S.à r.l 64464	Rico PIK Sàrl
Etudes Prestations Europ Assistance	R.P.M. Invest S.à r.l
S.à.r.l 64461	RS Portfolio Conseil S.A64463
FIA Swiss Funding Limited 64429	Sailing Properties A.G64462
GER LOG 4 S.A64419	S.à r.l. BDPX
Gestfin64459	Scame S.A64457
H.N.W. Performa Investment Advisory	Sekoya Décors S.à r.l64423
S.A	Seri System International S.A 64454
Igreja Cristã Manancial de Águas Vivas Luxemburgo A.s.b.l	SOCIN (Société Immobilière Nathalys)
L.D.L. Sàrl	S.A
L'Intaille, s.à r.l	SOCIN (Société Immobilière Nathalys) S.à
Martain S.A	r.l
Match Est S.à.r.l	Sthas-Luxembourg
Match Sud S.à r.l	Storm A Holdings S.àr.l
Matterhorn Partners S.à r.l	Summer S.A
M.D.H. S.A	Thelux S.à r.l
M&J. Lux Ltd	The Navigation Company S.A64450
Morgan Stanley International Finance S.A.	Tuyet Holding S.A
64452	Valima S.A
Multiplex Luxembourg 1 S.à r.l 64456	Vectura Sàrl
Multiplex Luxembourg General Partner	Wemaes Investments S.A
S.à r.l	Winstimmo International Holding S.A 64452
Multiplex Luxembourg Holding S.à r.l 64456	Winvest Part 4 64453



Rico PIK Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.606.

Il résulte de contrats d'apport de parts sociales en date du 15 janvier 2007 et d'une assemblée générale d'augmentation de capital de la même date que les 17.560 (dix-sept mille cinq cent soixante) parts sociales B détenues dans la Société par les personnes et dans les proportions suivantes:

- 6.000 (six mille) parts sociales B à M. Joan Cornudella Marqués, né le 14 septembre 1959 à Barcelone (Espagne) et domicilié à la Calle Laforja 63, 2 ° 1 a , 08021 Barcelone (Espagne),
- 1.800 (mille huit cents) parts sociales B à M. Felix Rivera Vaquero, né le 3 décembre 1965 à San Fernando (Espagne) et domicilié à la Calle Gral. Díaz Porlier 3, 6 ° B, 28001 Madrid (Espagne),
- 1.800 (mille huit cents) parts sociales B à M. Ignacio Silva Alcalde, né le 10 juillet 1966 à Barcelone (Espagne) et domicilié à la Calle Vilaros, 7-11, 1 ° 2 ° , 08022 Barcelone (Espagne),
- 1.800 (mille huit cents) parts sociales B à M. Iñaki Aguirre Uzquiano, né le 27 mars 1965 à Bilbao (Espagne) et domicilié à la Calle Álvarez 7, Torre 1, 08910 Sant Cugat del Vallés, Barcelone (Espagne),
- 1.800 (mille huit cents) parts sociales B à M. Jesús García Hernández, né le 4 mars 1947 à Castilruiz (Espagne) et domicilié à la Calle Canigo, Agrup. 4, Casa 3, 08950 Esplugues de Llobregat, Barcelone (Espagne),
- 1.800 (mille huit cents) parts sociales B à M. Joan Mas Gavarró, né le 12 janvier 1957 à Barcelone (Espagne) et domicilié à la Calle Osi, 14-46, Bajo 1, 08034, Barcelone (Espagne),
- 640 (six cent quarante) parts sociales B à M. López Poveda Baldomero, né le 10 mai 1967 à Granada (Espagne) et domicilié à P. Castanyer 11, 08197 Valldoreix (St. Cugat), Barcelone (Espagne),
- 640 (six cent quarante) parts sociales B à M. Miguel Benítez Fernández, né le 17 mai 1954 à Lubrin (Espagne) et domicilié à la Calle Mayor, 33, At., 08850 Gava, Barcelone (Espagne),
- 640 (six cent quarante) parts sociales B à M. Ramón Castellarnau Sahún, né le 5 janvier 1954 à Arruera (Espagne) et domicilié à la Calle Prof. Barraquer, 18-22, 1.3., 08950 Esplugues de Llobregat, Barcelone (Espagne), et
- 640 (six cent quarante) parts sociales B à M. Severiano Déniz Hernández, né le 8 novembre 1949 à Teror (Espagne) et domicilié à la Calle Triana, 34-36, 6 B, 35002 Las Palmas de Gran Canaria (Espagne).

ont été a apportées et cédées à la société MAXI PIX Sàrl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de 2.012.500,- EUR ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.176, et ainsi porté le capital de celle-ci à 2.104.950,- EUR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007038581/1035/41.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01862. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Aquaetanche Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 12, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 77.321.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 mai 2007.

Pour la société

M e M. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007062042/241/13.

(070065420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.



L.D.L. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 10, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 104.691.

Die Bilanz am 31. Dezember 2005 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007042702/3342/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05358. - Reçu 139 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

GER LOG 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 113.078.

In the year two thousand seven, on the twenty-fifth day of April. Before Maitre Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg,

was held an Extraordinary General Meeting of GER LOG 4 S.A., a company originally incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée by a deed of M ^e Andre-Joseph Schwachtgen, notary public residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 December 2005 and then turned by virtue of a deed of M ^e Jean Seckler, prenamed, dated 8 March 2006, into a société anonyme having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, governed by the laws of Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 113.078 and the articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the notary Jean Seckler on 23 February 2007.

The extraordinary general meeting was presided by Mr. Alfonso Carvajal, lawyer, professionally residing at Kansallis House, 1, Place de l'Etoile L-1479 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms Bénédicte Kurth, avocat, professionally residing at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Alfonso Carvajal, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder, the members of the board and the notary, deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to record that:

- I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of Seven Hundred and Eighty-Five Thousand Eight Hundred and Thirty Euros (EUR 785,830.-) divided into Sixty-Two Thousand Eight Hundred and Sixty-Six (62,866) shares of category A («A Shares») and Fifteen Thousand Seven Hundred and Seventeen (15,717) shares of category B («B Shares») being together with A shares the («Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders, who have been duly informed of the agenda of the present meeting, have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.
 - II.- The agenda of the meeting was the following:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of Two Hundred and Fifty-Four Thousand Seven Hundred and Eighty Euros (EUR 254,780.-) by the issuance of Twenty Thousand Three Hundred and Eighty-Two (20,382) new A Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10) each and Five Thousand and Ninety-Six (5,096) new B Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each so as to raise it from its current amount of Seven Hundred and Eighty-Five Thousand Eight Hundred and Thirty Euros (EUR 785,830.-) represented by Sixty-Two Thousand Eight Hundred and Sixty-Six (62,866) A Shares and Fifteen Thousand Seven Hundred and Seventeen (15,717) B Shares of a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each, to One Million Forty Thousand Six Hundred and Ten Euros (EUR 1,040,610.-) represented by Eighty-Three Thousand Two Hundred and Forty-Eight (83,248) A Shares and Twenty Thousand Eight Hundred and Thirteen (20,813) B Shares of a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each;
- 2. Subscription by IG LOG 2 S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 69, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Shareholder A») of Twenty Thousand Three Hundred and Eighty-Two (20,382) new A Shares of a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) and in consideration of a cash contribution amounting to Two Hundred and Three Thousand Eight Hundred and twenty Euros (EUR 203,820.-);
- 3. Subscription by UBERIOR EUROPE LTD incorporated under the laws of Scotland at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5 DH, UK («Shareholder B») of Five Thousand and Ninety-Six (5,096) new B Shares of



a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) and in consideration of a cash contribution amounting to Fifty Thousand Nine Hundred and Sixty Euros (EUR 50,960.-);

- 4. Subsequent amendments of the Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of share capital;
- 5. Authorization to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to amend the share register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes; and
 - 6. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of Two Hundred and Fifty-Four Thousand Seven Hundred and Eighty Euros (EUR 254,780.-) by the issuance of Twenty Thousand Three Hundred and Eighty-Two (20,382) new A Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each and Five Thousand and Ninety-Six (5,096) new B Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each so as to raise it from its current amount of Seven Hundred and Eighty-Five Thousand Eight Hundred and Thirty Euros (EUR 785,830.-) represented by Sixty-Two Thousand Eight Hundred and Sixty-Six (62,866) A Shares and Fifteen Thousand Seven Hundred and Seventeen (15,717) B Shares of a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each, to One Million Forty Thousand Six Hundred and Ten Euros (EUR 1,040,610.-) represented by Eighty-Three Thousand Two Hundred and Forty-Eight (83,248) A Shares and Twenty Thousand Eight Hundred and Thirteen (20,813) B Shares of a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each;

Second resolution

The general meeting resolved that the Company will issue Twenty Thousand Three Hundred and Eighty-Two (20,382) new A Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing A Shares.

The new A Shares will be issued against a payment in cash of Two Hundred and Three Thousand Eight Hundred and twenty Euros (EUR 203,820.-) fully paid by the Shareholder A (IG LOG 2 S.à r.l.).

The general meeting resolved that the Company will issue Five Thousand and Ninety-Six (5,096) new B Shares with a par value of Ten Euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing B Shares.

The new Shares B will be issued against a payment in cash of Fifty Thousand Nine Hundred and Sixty Euros (EUR 50,960.- fully paid in by the Shareholder B (UBERIOR EUROPE LIMITED).

Subscription and payment

Further appeared the said Mr. Alfonso Carvajal, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Shareholder A (IG LOG 2 Sarl) by virtue of a power of attorney granted on 25 April 2007.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder A, prenamed, Twenty Thousand Three Hundred and Eighty-Two (20,382) new A Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each, and to make payment in full and in cash for such new A Shares, in an aggregate amount of Two Hundred and Three Thousand Eight Hundred and twenty Euros (EUR 203,820.-).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue Twenty Thousand Three Hundred and Eighty-Two (20,382) new A Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each to the Shareholder A.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot Twenty Thousand Three Hundred and Eighty-Two (20,382) new A Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each to the Shareholder A.

Consequently, the Shareholder A will hold Eighty-Three Thousand Two Hundred and Forty-Eight (83,248) A Shares of the Company.

Further appeared the said Ms Bénédicte Kurth, acting in her capacity as duly appointed attorney of the Shareholder B (UBERIOR EUROPE LIMITED) by virtue of a power of attorney granted on 25 April 2007.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder B, prenamed, Five Thousand and Ninety-Six (5,096) new B Shares and to make payment in full and in cash for such new B Shares in an aggregate amount of Fifty Thousand Nine Hundred and Sixty Euros (EUR 50,960.-).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue Five Thousand and Ninety-Six (5,096) new B Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each to the Shareholder B.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot Five Thousand and Ninety-Six (5,096) new B Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each to the Shareholder B.



Consequently, the Shareholder B will hold Twenty Thousand Eight Hundred and Thirteen (20,813) B Shares of the Company.

It results from a blocking certificate issued by the bank DEXIA BIL LUXEMBOURG, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg that the amount of Two Hundred and Fifty-Four Thousand Seven Hundred and Eighty Euros (EUR 254,780.-) is blocked on the Company's bank account in relation to the present increase of share capital.

Third resolution

The general meeting resolved to amend the Article 5 paragraph one of the article of association so as to reflect the above increase of share capital, which shall henceforth be read as follows:

« Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at One Million Forty Thousand Six Hundred and Ten Euros (EUR 1,040,610.-) represented by One Hundred and Four Thousand Sixty-One (104,061) shares having a par value of Ten Euros (EUR 10.-) each, divided into Eighty-Three Thousand Two Hundred and Forty-Eight (83,248) class A Shares (the «A Shares») and Twenty Thousand Eight Hundred and Thirteen (20,813) class B shares (the «B Shares») and, together with the A Shares, hereinafter the «Shares»)».

Fourth resolution

The general meeting resolved to authorize any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to amend the share register of the Company as to reflect the above subscription and to do everything necessary and incidental to the above resolutions. There being no further business, the meeting is terminated

Declarations, costs

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at EUR 4,400.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de GER LOG 4 S.A., une société de droit luxembourgeois originairement constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu d'un acte notarié de Maître Andre-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2005 et ensuite transformée en vertu d'un acte notarié de Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 8 mars 2006, en une société anonyme ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.078, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Jean Seckler en date du 23 février 2007.

L'assemblée générale extraordinaire a été présidée par Monsieur Alfonso Carvajal, juriste, demeurant professionnellement à Kansallis House, 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg.

Le Président a nommé comme secrétaire Mme Bénédicte Kurth, avocat à la cour, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Alfonso Carvajal, prénommé.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur ont dressé la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du conseil et le notaire, resta annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps que le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

Le président déclara et requit du notaire d'acter que:

- 1.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social soit sept cent quatre-vingt-cinq mille huit cent trente euros (EUR 785.830,-) divisé en soixante-deux mille huit cent soixante-six (62.866) actions de catégories A («les Actions A») et quinze mille sept cent dix-sept (15.717) actions de catégorie B («les Actions B»), ensembles avec les actions A les («Actions») sont valablement représentées à l'assemblée. Les actionnaires, qui ont été valablement informé de l'ordre du jour de la présente assemblée, ont consenti à la tenue de l'assemblée dans un bref délai. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.
 - II- L'agenda de l'assemblée fut le suivant:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt euros (EUR 254.780,-) par l'émission de vingt mille trois cent quatre-vingt-deux (20.382) nouvelles Actions A d'un



montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et cinq mille quatre-vingt seize (5.096) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune afin de le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt cinq mille huit cent trente euros (EUR 785.830,-) représenté par soixante-deux mille huit cent soixante-six (62.866) Actions A et quinze mille sept cent dix-sept (15.717) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à un million quarante mille et six cent dix euros (EUR 1.040.610,-) représenté par quatre-vingt-trois mille deux cent quarante (83.240) Actions A et vingt mille huit cent treize (20.813) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;

- 2. Souscription par IG LOG 2 Sàrl, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Actionnaire A») de vingt mille trois cent quatre-vingt-deux (20.382) nouvelles Actions A d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de deux cent trois mille huit cent vingt euros (EUR 203.820,-).
- 3. Souscription par UBERIOR EUROPE LIMITED, une société de droit écossais ayant son siège social Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5DH, Ecosse («Actionnaire B») de cinq mille quatre-vingt-seize (5.096) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de cinquante mille neuf cent soixante euros (EUR 50.960,-).
 - 4. Modifications subséquentes de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.
- 5. Autorisation donnée à tout avocat de l'ETUDE WILDGEN & PARTUERS de modifier le registre des actions de la Société et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions prises en vertu de la présente assemblée; et

6. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et, par un vote séparé et unanime, les résolutions spéciales et ordinaires suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt (EUR 254.780,-) par l'émission de vingt mille trois cent quatre-vingt-deux (20.382) nouvelles Actions A ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et cinq mille quatre-vingt-seize (5.096) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune afin de le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-cinq mille huit cent trente euros (EUR 785.830,-) représenté par soixante-deux mille huit cent soixante-six (62.866) Actions A et quinze mille sept cent dix-sept (15.717) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à un million quarante mille six cent dix euros (EUR 1.040.610,-) représenté par quatre-vingt-trois mille deux cent quarante-huit (83.248) Actions A et vingt mille huit cent treize (20.813) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Seconde résolution

L'assemblée générale a décidé que la Société émettra vingt mille trois cent quatre-vingt-deux (20.382) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions A existantes.

Les nouvelles Actions A seront émises en contrepartie du paiement en espèces de deux-cent trois mille huit cent vingt euros (EUR 203.820,-), entièrement payées par l'Actionnaire A (IG LOG 2 Sàrl).

L'assemblée a décidé que la Société émettra cinq mille quatre-vingt-seize (5.096) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions B existantes.

Les nouvelles Actions B seront émises en contrepartie du paiement en espèces cinquante mille neuf cent soixante euros (EUR 50,960,-) entièrement payées par l'Actionnaire B (UBERIOR EUROPE LIMITED).

Souscription et paiement

Maintenant comparaît ledit Monsieur Alfonso Carvajal, agissant en sa qualité de mandataire de l'Actionnaire A (IG LOG 2 Sàrl), en vertu d'une procuration datée du 25 avril 2007.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée avec le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire A susnommé pour vingt mille trois cent quatre-vingt-deux (20.382) nouvelles Actions A et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de deux cent trois mille huit cent vingt euros (EUR 203.820,-).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra vingt mille trois cent quatre-vingt deux (20.382) nouvelles Actions A ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire A.

Sur ce, l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscriptions et paiements et d'attribuer vingt mille trois cent quatre-vingt-deux (20.382) Actions A avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire A.

En conséquence, l'Actionnaire A détiendra quatre-vingt-trois mille deux cent quarante-huit (83.248) Actions A de la Société

Maintenant comparaît ladite Madame, agissant en qualité de mandataire de l'Actionnaire B (UBERIOR EUROPE LIMITED), en vertu d'une procuration datée du 25 avril 2007.



Ladite procuration sera annexée au présent acte, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire B, susnommé pour cinq mille quatrevingt-seize (5.096) nouvelles Actions B et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de cinquante mille neuf cent soixante euros (EUR 50.960,-).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra cinq mille quatre-vingt-seize (5.096) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire B.

Sur ce, l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscriptions et paiements et d'attribuer cinq mille quatre-vingtseize (5.096) nouvelles Actions B ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire B.

En conséquence, l'Actionnaire B détiendra vingt mille huit cent treize (20.813) Actions B de la Société.

Il résulte d'un certificat de blocage émis par la banque DEXIA BIL LUXEMBOURG, ayant son siège social 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, que le montant de deux cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt euros (EUR 254.780,-) est bloqué sur le compte de la Société en relation avec la présente augmentation de capital.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 ^{er} des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, qui devra désormais être lu comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million quarante mille six cent dix euros (EUR 1.040.610,-) représenté par cent-quatre mille soixante et une (104.061) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisé en quatre-vingt-trois mille deux cent quarante-huit (83.248) actions de catégorie A («les Actions A») et vingt mille huit cent treize (20.813) actions de catégorie B («les Actions B») et ensemble avec les Actions A, ci-après «les Actions»).

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'autoriser tout avocat ou juriste de l'ETUDE WILDGEN & PARTNERS, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, à modifier le registre des actions de la Société afin de refléter la souscription énoncée ci-dessus et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions énoncées ci-dessus. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a clôturé rassemblée.

Déclarations, frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, qui incombent à la Société suite à la présente augmentation de capital, est évalué à approximativement EUR 4.400,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

La lecture ayant été faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Carvajal, B. Kurth, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007. Relation: LAC/2007/6584. — Reçu 2.547,80 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007062184/208/258.

(070065086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Sekoya Décors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 91.993.

L'an deux mille sept, le douze février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean Pol Mostade, employé privé, demeurant actuellement à B-6760 Gomery/Virton, 13, rue Grande, agissant tant en son propre nom qu'au nom et pour le compte de:



- 2.- La société de droit belge ANAÏS Scrl, avec siège social à B-6791 Athus, 23, rue Arendt, (RCS-Neufchâteau N ° 21.739) actuellement au 13, rue Grande à B-6760 Gomery/Virton (immatriculé à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 458.212.657),
 - 3.- Monsieur Robert Lemogne, gérant de sociétés, demeurant à L-7350 Lorentzweiler, rue Bellevue, et en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 8 respectivement du 7 février 2007,

lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants présents et représentés, comme ci-avant, déclarent être les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée la société à responsabilité limitée SEKOYA DECORS S.à r.l., avec siège social à L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés (R.C.S-L N ° B 91.993),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 342 du 29 mars 2003,

Qu'elle a un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune,

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire de dresser acte des résolutions suivantes prises à l'unanimité des voix, comme suit:

Première résolution

Les associés acceptent la démission de la société de droit belge ANAIS Scrl, de son poste de gérante unique et lui accordent décharge pour l'exécution de son mandat.

Les associés nomment rétroactivement au 1 ^{er} janvier 2007, comme nouveau gérant unique, Monsieur Philippe Wittamer, gérant de sociétés, demeurant à B-1410 Waterloo, 32, avenue de Malmaison, qui aura tous pouvoirs pour engager la par sa seule signature.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante

« Art. 3. La société a pour objet toutes opérations se rapportant aux opérations d'achat et de vente en matière de décoration intérieure.

La société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par l'achat, la vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières pour compte propre et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

La société a également pour objet de faire, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, par elle-même ou par l'intermédiaire de toute autre personne, physique ou morale, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger:

- toutes opérations et toutes études ayant trait à tous biens et/ou à tous droits immobiliers, par nature, par incorporation ou par destination et aux biens et/ou à tous droits mobiliers qui en découlent;
- toutes opérations financières et notamment acquérir par voie d'achat ou autrement toutes valeurs mobilières, créances, parts d'associés ou participations dans toutes entreprises.

La société peut, soit par voie d'achat, de vente, d'échange, de toutes valeurs mobilières, soit par toute autre voie, s'intéresser dans toutes sociétés, entreprises ou associations dont l'objet est similaire, analogue, connexe ou simplement utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

La société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social à L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon et en conséquence de modifier l'article 2 (1 ^{er} alinéa) des statuts qui aura la teneur suivante:

« Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Strassen.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Mostade, P. Decker.



Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, vol. 31CS, fol. 98, case 8. — Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 27 février 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007043839/206/71.

(070041756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

PFH Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.037.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of January.

Before Maître Paul Decker, notary residing at Luxembourg-Eich.

There appeared:

TRITON MANAGERS II LIMITED, a company registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, acting as general partner of the following Jersey registered limited partnership: TRITON FUND II LP, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, (the «Sole Shareholder»).

Hereby represented by M $^{\rm e}$ Jean-Michel Schmit, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy of 12 January 2007.

The above proxy signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

- I. The Sole Shareholder is the shareholder of a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, under the name of PFH HOLDING S.à r.l., incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 30 October 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2323 of 13 December 2006 with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a corporate capital of thirty thousand and five hundred Euro (EUR 30,500.-) divided into eight hundred and forty-five (845) Class A shares, one hundred and twenty-five (125) Class C shares and one hundred and twenty-five (125) Class D shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem of December 29, 2006, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).
- II. The appearing party, acting for the account of all the shareholders of the Company, recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1. To add in the paragraph 2 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, the following sentence «(including at the liquidation of the Company)» after the sentence «to make distributions to the shareholders».
- 2. To amend the paragraph 3 of article 24 of the articles of incorporation of the Company by the deletion of the word «equally» before «to the holders of the shares», the deletion of «pro rata to the number of the shares held by them» after «to the holders of the shares», the addition of «as follows:» after «to the holders of the shares» and the addition of a new sentence: «after repayment of each shareholder's capital contribution (including any issue premiums paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).»
- 3. To merge the four existing classes of shares, namely Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares into one single class of shares, namely the «Class A Shares» with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.
- 4. To create five (5) new additional classes of shares, namely the class E shares (the «Class E Shares»), the class F shares (the «Class G Shares»), the class G Shares»), the class H Shares») and the class I shares (the «Class I Shares»), each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.
- 5. To increase the issued share capital of the Company by an amount of two hundred seventy five thousand Euro (EUR 275,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty thousand and five hundred Euro (EUR 30,500.-) to an amount of three hundred five thousand five hundred Euro (EUR 305,500.-).
- 6. To issue one thousand three hundred and seventy-five (1,375) new Class E Shares, one thousand three hundred and seventy-five (1,375) new Class F Shares, one thousand three hundred and seventy-five (1,375) new Class G Shares, one thousand three hundred and seventy-five (1,375) new Class H Shares and five thousand five hundred (5,500) new Class I Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to be fully paid up, having the same rights and



privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of share-holders resolving on the proposed capital increase.

- 7. To accept the subscription of these one thousand three hundred and seventy-five (1,375) new Class E Shares, one thousand three hundred and seventy-five (1,375) new Class F Shares, one thousand three hundred and seventy-five (1,375) new Class G Shares, one thousand three hundred and seventy-five (1,375) new Class H Shares and five thousand five hundred (5,500) new Class I Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by GOLDCUP ES 2285 AB, under change of name to PFH INTERIM AB, a Swedish limited liability company, with registered office in Stockholm municipality, Stockholm county, with office address at c/o Bolagsrätt S-vall AB, Box 270, 851 04, Sundsvall, Sweden, and registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556713-9372 (PFH INTERIM AB) and to accept payment in full of the nominal value of each of such new shares together with an aggregate share premium of twenty-six million seven hundred thirty-eight thousand and six hundred sixty-seven Euro and twenty-five cents (EUR 26,738,667.25), by PFH INTERIM AB by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of PFH INTERIM AB having an aggregate net value of twenty-seven million thirteen thousand six hundred sixty-seven Euro and twenty-five cents (EUR 27,013,667.25)
 - 8. To amend article 5 of the articles of incorporation in order to reflect the adoption of the above items.
 - 9. Miscellaneous.
- III. The appearing party, acting for the account of all the shareholders of the Company, requests the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to add in the article 5 paragraph 2 of the articles of incorporation of the Company, the following sentence «(including at the liquidation of the Company)» after «to make distributions to the shareholders». The amended paragraph shall therefore be read as follows:

«In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium may firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realized losses or to allocate funds to the legal reserve.»

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the paragraph 3 of article 24 of the articles of incorporation of the Company by the deletion of the word «equally» before «to the holders of the shares», the deletion of «pro rata to the number of the shares held by them» after «to the holders of the shares», the addition of «as follows:» after «to the holders of the shares» and the addition of a new sentence «after repayment of each shareholder's capital contribution (including any issue premiums paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).» The amended paragraph shall, therefore, be read as follows:

«After the payment of all debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholder's capital contribution (including any issue premiums paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to merge the four existing classes of shares, namely Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares into one single class of shares, the «Class A Shares» with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to create five (5) new classes of shares, namely the class E shares (the «Class E Shares»), the class F shares (the «Class G Shares»), the class G Shares»), the class H shares (the «Class H Shares») and the class I share (the «Class I Shares»), each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of two hundred seventy five thousand Euro (EUR 275,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty thousand and five hundred Euro (EUR 30,500.-) to an amount of three hundred five thousand five hundred Euro (EUR 305,500.-).

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to issue one thousand three hundred and seventy-five (1,375) new Class E Shares, one thousand three hundred and seventy-five (1,375) new Class F Shares, one thousand three hundred and seventy-five (1,375) new Class G Shares, one thousand three hundred and seventy-five (1,375) new Class H Shares and five thousand five



hundred (5,500) new Class I Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Seventh resolution

Subscription and Allotment

Thereupon now appeared M ^e Jean-Michel Schmit, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of PFH INTERIM AB, by virtue of a proxy given on 12 January 2007.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of PFH INTERIM AB for the one thousand three hundred and seventy-five (1,375) new Class E Shares, the one thousand three hundred and seventy-five (1,375) new Class F Shares, the one thousand three hundred and seventy-five (1,375) new Class G Shares, the one thousand three hundred and seventy-five (1,375) new Class H Shares, and the five thousand five hundred (5,500) new Class I Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such new shares together with an aggregate share premium of twenty-six million seven hundred thirty-eight thousand six hundred sixty-seven point twenty-five Euro (EUR 26,738,667.25) by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of PFH INTERIM AB, having an aggregate value of twenty-seven million seven hundred thirty-eight thousand six hundred sixty-seven point twenty-five Euro (EUR 27,013,667.25) (the «Contribution»).

The subscriber, acting through its attorney-in-fact, stated (i) that the Contribution is made on the basis of a contribution agreement dated 12 January 2007 whereby PFH INTERIM AB agreed to contribute all its assets and liabilities to the Company and (ii) that the value of the Contribution has been certified in a special report of 12 January 2007, jointly signed by the duly authorised representatives of PFH INTERIM AB and of the Company, which special report signed ne varietur will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Thereupon the Sole Shareholder resolves to accept the said subscription and payment and to allot the one thousand three hundred and seventy-five (1,375) new Class E Shares, the one thousand three hundred and seventy-five (1,375) new Class F Shares, the one thousand three hundred and seventy-five (1,375) new Class G Shares, the one thousand three hundred and seventy-five (1,375) new Class I Shares and the five thousand five hundred (5,500) new Class I Shares to PFH INTERIM AB as fully paid shares.

Eighth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

« **Art. 5. Paragraph 1. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at three hundred five thousand five hundred Euro (EUR 305,500.-) divided into one thousand two hundred twenty (1,220) class A shares, one thousand three hundred and seventy-five (1,375) class E shares, one thousand three hundred and seventy-five (1,375) class G shares, one thousand three hundred and seventy-five (1,375) class G shares, one thousand three hundred and seventy-five (1,375) class H shares and five thousand five hundred (5,500) class I shares, each share of each class having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and being fully paid up.»

Declaration for tax purposes

Insofar as the present contribution in kind consists in PFH INTERIM AB, a company which has its registered seat in the European Community, contributing all of its assets and liabilities to the Company which also has its registered seat in the European Community, the Company refers to Article 4-1 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for a capital tax exemption in this case.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 7,200.-.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de créer de cinq (5) nouvelles catégories de parts sociales, nommément les parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), les parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), les parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), les parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H») et les parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»).

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent soixante-quinze mille euros (EUR 275.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente mille cinq cents euros (EUR 30.500,-) à un montant de trois cent cinq mille cinq cents euros (EUR 305.500,-).

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre de mille trois cent soixante-quinze (1.375) nouvelles parts sociales de catégorie E, mille trois cent soixante-quinze (1.375) nouvelles parts sociales de catégorie F, mille trois cent soixante-quinze (1.375) nouvelles parts sociales de catégorie G, mille trois cent soixante-quinze (1.375) nouvelles parts sociales de catégorie H



et cinq mille cinq cents (5.500) nouvelles parts sociales de catégorie I, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la délibération de l'assemblée générale votant sur l'augmentation de capital proposée.

Septième résolution

Souscription et Attribution

Ensuite a comparu M ^e Jean-Michel Schmit, précité, agissant en sa qualité de mandataire de PFH INTERIM AB, telle que définie ci-dessus, en vertu d'une procuration donnée le 12 janvier 2007.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de PFH INTERIM AB pour ces mille trois cent soixante-quinze (1.375) nouvelles parts sociales de catégorie E, mille trois cent soixante-quinze (1.375) nouvelles parts sociales de catégorie F, mille trois cent soixante-quinze (1.375) nouvelles parts sociales de catégorie G, mille trois cent soixante-quinze (1.375) nouvelles parts sociales de catégorie H et cinq mille cinq cents (5.500) nouvelles parts sociales de catégorie I, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces parts sociales nouvelles ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de vingt-six millions sept cent trente-huit mille six cent soixante-sept virgule vingt-cinq euros (EUR 26.738.667,25) par un apport en nature de tous les actifs et passifs de PFH INTERIM AB, ayant une valeur totale de vingt-sept millions treize mille six cent soixante-sept virgule vingt-cinq euros (EUR 27.013.667,25) («l'Apport»).

Le souscripteur agissant par son mandataire, déclare (i) que l'Apport est fait sur base d'un contrat d'apport daté du 12 janvier 2007 par lequel PFH INTERIM AB, prénommée, a accepté d'apporter tous les actifs et passifs à la Société et (ii) que la valeur de l'Apport a été certifié par un rapport spécial du 12 janvier 2007 signé conjointement par les représentants dûment autorisés de SWEDEN AB et de la Société, lequel rapport spécial signé ne varietur restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux autorités d'enregistrement.

Par suite de cela, l'associé décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer les mille trois cent soixante-quinze (1.375) nouvelles parts sociales de catégorie E, mille trois cent soixante-quinze (1.375) nouvelles parts sociales de catégorie F, mille trois cent soixante-quinze (1.375) nouvelles parts sociales de catégorie G, mille trois cent soixante-quinze (1.375) nouvelles parts sociales de catégorie H et cinq mille cinq cents (5.500) nouvelles parts sociales de catégorie I à PFH INTERIM AB tant que parts sociales entièrement libérées.

Huitième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés ont décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. 1** er alinéa. **Capital Social Souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent cinq mille cinq cents euros (EUR 305.500,-) divisé en mille deux cent vingt (1.220) parts sociales de catégorie A, mille trois cent soixantequinze (1.375) parts sociales de catégorie E, mille trois cent soixante-quinze (1.375) nouvelles parts sociales de catégorie F, mille trois cent soixante-quinze (1.375) parts sociales de catégorie G, mille trois cent soixante-quinze (1.375) parts sociales de catégorie H et cinq mille cinq cents (5.500) parts sociales de catégorie I, chaque part sociale de chacune de ces catégories ayant une valeur nominale vingt-cinq euros (EUR 25,-) et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Déclaration pour raisons fiscales

Considérant que le présent apport en nature résulte dans PFH INTERIM AB, une société constitué dans la Communauté européenne, apportant tous ses actifs et passifs à la Société également constitué dans la Communauté européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport dans un tel cas.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 7.200,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Schmit, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 62, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



P. Decker.

Luxembourg-Eich, le 1 er février 2007.

Référence de publication: 2007043574/206/219.

(070041282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

M&J. Lux Ltd, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg. R.C.S. Luxembourg B 125.203.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 5 mars 2007

L'assemblée générale est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Leroy J., qui désigne comme secrétaire Madame Grignard R.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lemeunier.

Le Président constate que toutes les actions étant présentes ou représentées, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les actionnaires se reconnaissant valablement convoqués et ayant connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée étant dûment constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Décision de l'ouverture d'une succursale au Luxembourg.

Première résolution

Il est décidé, à l'unanimité, de créer une succursale de M&J. LUX LTD (société de droit anglais) au Luxembourg. Cette succursale reprendra les caractéristiques suivantes:

- 1. Dénomination de la succursale: M&J. LUX LTD
- 2. Adresse de la succursale: 19, rue de Marbourg L-9764 Marnach
- 3. Indication des activités de la succursale: La succursale aura comme activités: les prestations de services en relation avec la distribution de dépliants publicitaires et de tout ce qui a trait à la publicité. Elle pourra également effectuer toutes opérations mobilières et immobilières en relation directe avec son activité ou dans le but de favoriser l'extension de ses activités
- 4. Nom et adresse de la personne responsable de la succursale: Melle Leroy Jessica, domiciliée à B-4880 Aubel, rue Saint Hubert 18, née le 26 janvier 1985 à Verviers, gérante.
 - 5. Date d'ouverture de la succursale: 5 mars 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 10.00 heures.

Signature / Signature / Signature Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007045578/591/34.

Enregistré à Diekirch, le 15 mars 2007, réf. DSO-CC00109. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070039002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

FIA Swiss Funding Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.010.000,00.

Siège de direction effectif: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.289.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of March.

In front of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole member of FIA SWISS FUNDING LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 5 Canada Square, 473-691-03-01 London E14 5AQ, United-Kingdom, registered at the Companies House of England and Wales with registration number 06008984, with effective place of management and control at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under Section B number 124.289 and not yet published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations». The articles of association of the Company as been lastly modified pursuant to a deed enacted by the notary Joseph Elvinger on 23 February 2007, not yet published in the «Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations» (the «Company»).

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg.



The chairman requests the notary to act that:

- I.- The sole member of the Company is FIA CARD SERVICES N.A., a company incorporated under the laws of of the United States of America, having its registered office at 1100 North King Street Wilmington, DE 19884, United States of America, duly represented by Mr Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and that the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.
- II.- As it appears from the attendance list, the 200 (two hundred) shares of GBP 50 (fifty Pounds Sterling) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole member of the Company expressly states having been duly informed beforehand.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Consent to short notice;
- 2. Ordinary resolution to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 100,000,000 (one hundred million Pounds Sterling) by the issuance of 2,000,000 (two million) new ordinary shares with a nominal value of GBP 50 (fifty Pounds Sterling) each in favor of FIA HOLDINGS S.à r.l, together with a global share premium of which GBP 10,000,000 (ten million Pounds Sterling)] shall be allocated to the legal reserve as well as the issuance of a note of an amount of GBP 20,000 (twenty thousand Pounds Sterling) in favour of FIA HOLDINGS S.à r.l.;
- 3. Subscription by FIA HOLDINGS S.à r.l. and payment of the 2,000,000 (two million) new shares issued by the Company by way of a contribution of a part of all its assets and liabilities to the Company, in the framework of an all assets and liabilities contribution to simultaneously (i) the Company and (ii) FIA FUNDING LUXEMBOURG LIMITED;
 - 4. New composition of the shareholding of the Company;
- 5. Special resolution to amend the memorandum and articles 9 and 10 of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to GBP 100,010,000 (one hundred million ten thousand Pounds Sterling) divided into 2,000,200 (two million two hundred) ordinary shares of GBP 50 (fifty Pounds Sterling) each pursuant to the above resolutions; and
 - 6. Miscellaneous

All the above mentioned documentation initialled ne varietur by the proxy holder of the represented member, and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes to be filed with the registration authorities.

After the foregoing was approved by the sole member of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that FIA CARD SERVICES N.A., being the sole member of the Company and the only member having a right to attend and vote at the extraordinary general meeting of the Company convened by the attached notice and holding all the shares giving the right to attend and vote at the meeting, agrees to the convening of the meeting for the date and for the purposes stated in the notice and to the proposing of the resolutions specified in the notice as special resolutions, although less than the period of notice required by the Companies Act 1985 and the articles of association of the Company has been given.

Second resolution

It is resolved by the sole member, as an ordinary resolution, to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 100,000,000 (one hundred million Pounds Sterling), so as to raise it from its current amount of GBP 10,000 (ten thousand Pounds Sterling) divided into 200 (two hundred) ordinary shares of GBP 50 (fifty Pounds Sterling) each, to GBP 100,010,000 (one hundred million ten thousand Pounds Sterling) divided into 2,000,200 (two million two hundred) ordinary shares of GBP 50 (fifty Pounds Sterling) each, by the issuance of 2,000,000 (two million) new ordinary shares with a nominal value of GBP 50 (fifty Pounds Sterling) each (the «New Shares») together with a global share premium amounting to GBP 779,898,376.66 (seven hundred seventy-nine million eight hundred ninety-eight thousand three hundred seventy-six Pounds Sterling and sixty-six Pence), of which GBP 10,000,000 (ten million Pounds Sterling) shall be allocated to the legal reserve (the «Increase of Share Capital»), and to make the corresponding amendments to both the Memorandum of Association and the Articles of Association of the Company to reflect the Increase of Share Capital.

The New Shares are issued by the Company in favour of FIA HOLDINGS S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Contributor»), together with a share premium of GBP 779,898,376.66 (seven hundred seventy-nine million eight hundred ninety-eight thousand three hundred seventy-six Pounds Sterling and sixty-six Pence), of which GBP 10,000,000 (ten million Pounds Sterling) shall be allocated to the legal reserve.

The whole is fully paid up by way of a contribution of part of all assets and liabilities owned by the Contributor. The application for allotment and the subscription in the New Shares by the Contributor is made in consideration of a part of all the assets and liabilities owned by the Contributor, in the framework of an all assets and liabilities contribution simultaneously to the (i) Company and (ii) FIA FUNDING LUXEMBOURG LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 5 Canada Square, 473-691-03-01 London E14 5AQ, United-



Kingdom, and with effective place of management and control at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register as a société à responsabilité limitée under the number B 124.300 (the «Second Beneficiary»), the part of these assets and liabilities contributed to the Company amounting to a total value of GBP 879,898,376.66 (eight hundred seventy-nine million eight hundred ninety-eight thousand three hundred seventy-six Pounds Sterling and sixty-six Pence).

It is resolved by the sole member as an ordinary resolution that the directors be generally and unconditionally authorised, pursuant to section 80 of the Companies Act 1985, to individually exercise all the powers of the Company to do all such acts and execute all such documents, certificates and notices, as he/she may consider expedient in connection with the Increase of Share Capital.

Third resolution

It is unanimously resolved to accept the application for allotment, the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares referred to above by its contribution in kind of part of all its assets and liabilities to the Company, in the framework of the all assets and liabilities contribution by the Contributor simultaneously to the Company and Second Beneficiary.

Contributor's intervention - Allotment - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Contributor declares to apply for the allotment and the subscription of 2,000,000 (two million) New Shares in the Company and to pay them up immediately by the contribution of the assets and liabilities hereafter described, together with a share premium in a total amount of GBP 779,898,376.66 (seven hundred seventy-nine million eight hundred ninety-eight thousand three hundred seventy-six Pounds Sterling and sixty-six Pence), of which GBP 10,000,000 (ten million Pounds Sterling) shall be allocated to the legal reserve.

The Contributor authorises the Directors of the Company to enter its name in the Register of Members as the holder of the shares allotted to it pursuant to its application.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, the pre-named company, having its registered office in the European Union, in exchange of the issuance of the New Shares, represents part of all its assets and liabilities, and is documented in the copy of the interim balance sheet of the Contributor dated 14 March 2007 with value as of the date of close of business on the 13 March 2007, which will remain hereafter attached, signed by the Company's directors.

The assets and liabilities contributed to the Company by the Contributor are composed of:

Assets

- Cash at ING bank account in an amount of GBP 10,015.19 (ten thousand fifteen Pounds Sterling nineteen Pence) (the «Cash»);
- All of Contributor's rights, benefits and obligations under a Limited Recourse Loan Agreement dated 3 August 1995 between initially FIA CARD SERVICES, N.A. a company incorporated under the laws of United States of America, having its registered office at 1100 North King Street, Wilmington, DE 19884, United States of America (FIA CARD) and MBNA EUROPE BANK LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Phase I, Chester Business Park, Chester, CH4 9FB, United Kingdom (EBL) further assigned to the Contributor by an assignment and novation agreement dated 13 March 2007, including the right to repayment against EBL of sums advanced together with interest thereon amounting to GBP 3,706,519.75 (three million seven hundred six thousand five hundred nineteen Pounds Sterling and seventy-five Pence) as at close of business on 13 March 2007, which sums amounted to GBP 466,423,976.48 (four hundred sixty-six million four hundred twenty-three thousand nine hundred seventy-six Pounds Sterling and forty-eight Pence) which right is valued at GBP 443,763,366.67 (four hundred forty-three million seven hundred sixty-three thousand three hundred sixty-six Pounds Sterling and sixty-seven Pence) as at close of business on 13 March 2007 (the EBL LIMITED RECOURSE LOAN AGREEMENT);
- All of the Contributor's rights, benefits and obligations under a Limited Recourse Loan Deposit Agreement dated 3 August 1995 between initially FIA CARD and EBL, further assigned to the Contributor by an assignment and novation agreement dated March 13 2007, including the right to any cash amount deposited with EBL in the Deposit Account (as defined in the EBL LIMITED RECOURSE LOAN DEPOSIT AGREEMENT) as at close of business on 13 March 2007 which sum amounted to GBP 59,500,000 (fifty nine million five hundred thousand Pounds Sterling) plus interests of GBP 363,033.19 (three hundred sixty-three thousand thirty-three Pounds Sterling and nineteen Pence) as at close of business on 13 March 2007 (the EBL LIMITED RECOURSE LOAN DEPOSIT AGREEMENT);
- All of Contributor's rights and benefits with respect to the Loan Funding account (as defined in the EBL LIMITED RECOURSE LOAN AGREEMENT) including, without limitation, its rights to any amounts deposited in and/or credited to the Loan Funding Account and the interest thereon and its rights to any amounts due to the Company to be paid from the Loan Funding Account including, without limitation, amounts payable to the Company pursuant to the EBL LIMITED RECOURSE LOAN AGREEMENT amounting to the sum of GBP 286,696,472.67 (two hundred eighty-six million six hundred ninety-six thousand four hundred seventy-



two Pounds Sterling and sixty-seven Pence) plus accrued interest of GBP 1,659,925.61 (one million six hundred fifty-nine thousand nine hundred twenty-five Pounds Sterling and sixty-one Pence), as at close of business on 13 March 2007 (the «Deposit»);

- All of the Contributor's rights and benefits under a loan agreement dated 7 March 2007 between initially FIA CARD and EBL, and further assigned to the Contributor by an assignment agreement dated 13 March 2007 including the right to repayment against EBL for a principal amount of GBP 88,000,000 (eighty-eight million Pounds Sterling) together with accrued interests thereon amounting to GBP 94,361.92 (ninety-four thousand three hundred sixty-one Pounds Sterling and ninety-two Pence) as at close of business on 13 March 2007 (the EBL STERLING NOTE 2);
- All the Contributor's rights and benefits under a loan agreement dated 31 January 2007 between initially FIA CARD and the Company, and further assigned to the Contributor by an assignment agreement dated 13 March 2007, including the right to repayment against the Company for a principal amount of GBP 50,100 (fifty thousand one hundred Pounds Sterling) together with accrued interests thereon amounting to GBP 363.33 (three hundred sixty-three Pounds Sterling and thirty-three Pence) as at close of business on 13 March 2007 (the SWISS HOLDINGS NOTE 1); and
- All of the Contributor's rights and benefits under a rent prepaid to CHDA LIEGENSCHFTSVERWALTUNG S.à r.l. for an amount of GBP 485.04 (four hundred eighty-five Pounds Sterling and four Pence) as at close of business on 13 March 2007 (the «Prepaid Rent»).

Liabilities

- All the Contributor's obligations under a note for a principal amount of GBP 10,100 (ten thousand one hundred Pounds Sterling) issued on 26 January 2007, together with accrued interests thereon amounting to GBP 76.70 (seventy-six Pounds Sterling and seventy Pence) as at close of business on 13 March 2007, initially due to FIA CARD by FIA GIBRALTAR and further novated to the Contributor by a novation agreement dated 13 March 2007 (the GIBCO NOTE 1);
- All the Company's obligations under a note for a principal amount of GBP 50,428.73 (fifty thousand four hundred twenty eight Pounds Sterling seventy three Pence) issued on 9 March 2007, together with accrued interests thereon amounting to GBP 42.39 (forty-two Pounds Sterling and thirty-nine Pence) as at close of business on 13 March 2007, initially due to FIA CARD by FIA Gibraltar and further novated to the Contributor by a novation agreement dated 13 March 2007 (the GIBCO NOTE 2);
- All the Contributor's obligations under a debt of GBP 1,215 (one thousand two hundred fifteen Pounds Sterling) issued on 22 February 2007, due initially to Gibraltar International Trust Corporation by FIA Gibraltar and further novated to the Contributor by a novation notice dated 13 March 2007 (the GIBCO INVOICE);
- All the Contributor's obligations relating to its accrued corporate income tax representing an amount of GBP 173,912 (one hundred seventy-three thousand nine hundred twelve Pounds Sterling) as at close of business on 13 March 2007 (the «Accrued Corporate Income Tax»);
- All the Contributor's obligations relating to its current accrued expenses representing an amount of GBP 828.07 (eight hundred twenty-eight Pounds Sterling and seven Pence) as at close of business on 13 March 2007 (the «Accrued Expenses»); and
- All the Contributor's obligations relating to its accounts payable representing an amount of GBP 3,144.03 (three thousand one hundred forty-four Pounds Sterling and three Pence) as at close of business on 13 March 2007 (the «Accounts Payable»).

and any and all assets and liabilities held by the Contributor that would exist at the date hereof, not mentioned because unknown, which are contributed to the Company only with all rights, titles, commitments and obligations, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

Evaluation

The net value of the contribution in kind by the Contributor is GBP 879,898,376.66 (eight hundred seventy-nine million eight hundred ninety-eight thousand three hundred seventy-sixPounds Sterling and sixty-six Pence). Such evaluation has been approved by the board of directors of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 14 March 2007, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Director's intervention

Thereupon intervene the directors of the Company, such as duly represented by Mr Régis Galiotto, pre-named, in accordance with the stipulations of the statement of contribution value established by the directors on 14 March 2007, who require the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as directors of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.



Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- FIA CARD SERVICES, N.A.: 200 (two hundred) shares; and
- FIA HOLDINGS S.à r.l.: 2,000,000 (two million) shares.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend both the Memorandum of Association of the Company and the articles 9 and 10 of the Articles of Association of the Company to be read as follows:

- «9. The authorised share capital of the Company at the date of adoption of these Articles is GBP 100,010,000 (one hundred million ten thousand Pounds Sterling) divided into 2,000,200 (two million two hundred) ordinary shares of 50 (fifty Pounds Sterling) each.
- 10. The issued and fully subscribed share capital of the Company as at the date of adoption of these Articles is GBP 100,010,000 (one hundred million ten thousand Pounds Sterling) divided into 2,000,200 (two million two hundred) ordinary shares of GBP 50 (fifty Pounds Sterling) each.»

Capital duty exemption request

Considering that it concerns the contribution to a Luxembourg company that is a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property), nothing withheld or excepted, of a company having its registered office in a member State of the European Union (Luxembourg), carried out simultaneously to the Company and Second Beneficiary, the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971, as modified by the Luxembourg law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed, or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at eight thousand seven hundred Euros (8,700.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le quatorze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de FIA SWISS FUNDING LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 5, Canada Square, 473-691-03-01 London E14 5AQ, Royaume-Uni Luxembourg, enregistrée à la maison des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles, sous le numéro 06008984, avec comme place effective de gestion et de contrôle au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B124.289 et non encore publiée au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations». Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés suivant un acte notarié par le notaire Joseph Elvinger, le 23 février 2007, non encore publiée au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, domicilié à Luxembourg.

Le président demande au notaire d'établir que:

- I.- L'associé unique de la Société est FIA CARD SERVICES N.A., une société constituée sous le droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1100 North King Street Wilmington, DE 19884, Etats-Unis d'Amérique, dûment représenté par M. Regis Galiotto, clerc de notaire, avec comme adresse professionnelle au 15, coôte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, et le nombre de parts détenues par lui seront montrées dans une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire soussigné, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 200 (deux cents) parts sociales de la Société d'une valeur de 50 GBP (cinquante Livre Sterling) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentées de sorte que



l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation d'un délai de convocation réduit;
- 2. Résolution ordinaire d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 100.000.000 GBP (cent millions de Livre Sterling) par l'émission de 2.000.000 (deux millions) de nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 50 GBP (cinquante Livre Sterling) chacune en faveur de FIA HOLDINGS S.à r.l., moyennant le paiement d'une prime d'émission dont 10.000.000 GBP (dix millions de Livres Sterling) seront alloués à la réserve légale, aussi bien que l'émission d'une reconnaissance de dette d'un montant de 20.000 GBP (vingt mille Livres Sterling) en faveur de FIA HOLDINGS S.à r.l.;
- 3. Souscription par FIA HOLDINGS S.à r.l. et paiement des 2.000.000 (deux millions) de nouvelles parts sociales émises par la Société au moyen d'un apport d'une partie de tous les actifs et passifs de la Société, dans le cadre d'un apport de tous les actifs et passifs fait simultanément (i) à la Société et (ii) à FIA FUNDING LUXEMBOURG LIMITED;
 - 4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
- 5. Résolution spéciale de modifier le mémorandum et les articles 9 et 10 des statuts de la Société ayant trait au capital social dans le but d'illustrer le nouveau capital social de la Société d'un montant de 100.010.000 GBP (cent million dix mille Livres Sterling) divisée en 2.000.200 (deux millions deux cents) parts sociales ordinaires de 50 GBP (cinquante Livres Sterling) chacune conformément aux résolutions ci-dessus; et
 - 6. Divers.

L'ensemble de la documentation mentionnée ci-dessus paraphée ne varietur par le mandataire de l'associé représenté, et le notaire soussigné, restera jointe au présent procès-verbal pour être inscrite par les autorités d'enregistrement.

Les faits ci-avant exposés étant approuvés par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que FIA CARD SERVICES N.A., étant l'associé unique de la Société et le seul associé ayant le droit d'assister et de voter lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société convoquée par la convocation ci-jointe et détenant l'ensemble des parts sociales donnant le droit d'assister et de voter à l'assemblée, accepte la convocation de l'assemblée pour la date et aux fins établies dans la convocation et les propositions de résolutions présentées dans la convocation comme des résolutions spéciales, bien qu'un délai de convocation plus court que celui requis par la loi de 1985 sur les sociétés et les statuts de la Société ait été donné.

Deuxième résolution

Il est décidé par l'associé unique, par résolution ordinaire, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 100.000.000 GBP (cent millions de Livres Sterling), afin de le porter de son montant actuel de 10,000 GBP (dix mille Livres Sterling) divisée en 200 (deux cent) parts sociales ordinaires de 50 GBP (cinquante Livres Sterling) chacune, à 100.010.000 GBP (cent millions dix mille Livres Sterling) divisé en 2.000.200 (deux millions deux cents) parts sociales ordinaires de 50 GBP (cinquante Livres Sterling) chacune, par l'émission de 2.000.000 (deux millions) de nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 50 GBP (cinquante Livre Sterling) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») avec une prime d'émission d'un montant global de 779.898.376,66 GBP (sept cent soixante-dix-neuf million huit cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-seize Livres Sterling et soixante-six Pence), dont 10.000.000 GBP (dix millions de Livres Sterling) seront alloués à la réserve légale (l'«Augmentation de Capital»), et de faire les modifications correspondantes dans le Mémorandum et les Statuts de la Société afin qu'ils reflètent l'Augmentation de Capital.

Les Nouvelles Parts Sociales sont émises par la Société en faveur de FIA HOLDINGS S.à r.l., une société constitué selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Apporteur»), avec une prime d'émission de 779.898.376,66 GBP (sept cent soixante-dix-neuf million huit cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-seize Livres Sterling et soixante-six Pence), dont 10.000.000 GBP (dix millions de Livres Sterling) seront alloués à la réserve légale.

La totalité a été intégralement libérée au moyen d'un apport en nature d'une partie des actifs et passifs détenus par l'Apporteur. La demande d'attribution et la souscription des Nouvelles Parts Sociales par l'apporteur est faite en contrepartie d'une partie de tous les actifs et passifs détenus par l'apporteur, dans le cadre d'un apport d'actifs et de passifs simultanément à (i) la Société et à (ii) FIA FUNDING LUXEMBOURG LIMITED, une société constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 5 Canada Square, 473-691-03-01 Londres E14 5AQ, Royaume-Unis et son siège effectif de gestion et de contrôle situé au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg en tant que société à responsabilité limitée sous le numéro B 124300 (le «Second Bénéficiaire»), la part de ces actifs et passifs apportés à la Société s'élevant à une valeur totale de 879.898.376,66 GBP (huit cent soixante-dix-neuf million huit cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-seize Livres Sterling et soixante-six Pence).

Il est décidé par l'associé unique, en tant que résolution ordinaire, que conformément à la section 80 de la loi sur les sociétés de 1985, les gérants de manière générale et inconditionnelle soient individuellement autorisés à effectuer tous



actes et exécuter tous documents, certificats et convocations, comme il/elle le considérerait opportun en relation avec l'Augmentation de Capital.

Troisième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter la demande d'attribution, la souscription et la libération par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-dessus par son apport en nature de partie de tous ses actifs et passifs à la Société, dans le cadre de l'apport par l'Apporteur de l'ensemble des actifs et passifs simultanément à la Société et au Second Bénéficiaire.

Intervention de l'Apporteur - Répartition - Souscription - Paiement

Sur ce intervient l'Apporteur, représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'apporteur déclare demander l'attribution et la souscription de 2.000.000 (deux millions) de Nouvelles Parts Sociales de la Société et les libérer immédiatement par l'apport des actifs et des passifs comme décrits ci-après, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 779.898.376,66 GBP (sept cent soixante-dix-neuf million huit cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-seize Livres Sterling et soixante-six Pence), dont 10.000.000 GBP (dix millions Livres Sterling) seront alloué à la réserve légale.

L'Apporteur autorise les directeurs de la Société à ajouter son nom au Registre des Membres comme le détenteur des parts sociales allouées conformément à sa demande.

Description de l'apport

L'apport fait par l'Apporteur, la Société prénommée, ayant son siège social dans l'Union Européenne, en échange de l'émission de Nouvelles Parts Sociales, représentant tout son actif et son passif, et documenté dans la copie du bilan provisoire par l'Apporteur daté du 14 mars 2007 et valorisé en fin de journée au 13 mars 2007, qui devra rester attaché, signé par les gérants de la Société.

Les actifs et passifs alloués à la Société par l'Apporteur sont composés de:

Actif

- Trésorerie sur un compte en banque ING d'un montant de 10.015,19 (dix mille quinze Livres Sterling et dix-neuf Pences) (la «Trésorerie»);
- La totalité des droits de l'Apporteur, bénéfices et obligations en vertu d'un Recourse Loan Agreement daté du 3 août 1995 initialement conclu entre FIA CARD SERVICES, N.A. une société constitué selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1100 North King Street, Wilmington, DE 19884, USA (FIA CARD) et MBNA EUROPE BANK LIMITED, une société constituée selon le droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Phase I, Chester Business Park, Chester, CH4 9FB, Royaume-Unis (EBL), ensuite transféré à l'Apporteur par une convention de cession et de novation datée du 13 mars 2007, incluant un droit de remboursement à l'encontre d'EBL des sommes allouées avec intérêts s'élevant à 3.706.519,75 GBP (trois millions sept cent six mille cinq cent dix-neuf Livres Sterling et soixante-quinze Pence) en fin de journée au 13 mars 2007, dont le montant est de 466.423.976,48 GBP (quatre cent soixante-six millions quatre cent vingt-trois mille neuf cent soixante-seize Livres Sterling et quarante-huit Pence) dont le droit est estimé à 443.763.366,67 GBP (quatre cent quarante-trois millions sept cent soixante trois mille trois cent soixante-six Livres Sterling et soixante-sept Pence) en fin de journée au 13 mars 2007 (l'EBL LIMITED RECOURSE LOAN AGREEMENT);
- La totalité des droits de l'Apporteur, bénéfices et obligations en vertu d'un Limited Recourse Loan Deposit Agreement daté du 3 août 1995 initialement conclu entre FIA CARD et EBL, ensuite transféré à l'Apporteur par une convention de cession et de novation datée du 13 mars 2007, incluant le droit à tout montant déposé chez EBL dans le Deposit Account (Compte de Dépôt tel que définit dans l'EBL LIMITED RECOURSE LOAN DEPOSIT AGREEMENT) en fin de journée au 13 mars 2007 lequel montant s'élevait à 59.500.000 GBP (cinquante-neuf millions cinq cent mille Livres Sterling) outre les intérêts de 363.033,19 GBP (trois cent soixante-trois mille trente-trois Livres Sterling et dix-neuf Pence) en fin de journée au 13 mars 2007 (l'EBL LIMITED RECOURSE LOAN DEPOSIT AGREEMENT);
- La totalité des droits de l'Apporteur et des bénéfices relatifs au Loan Funding Account (Compte de Financement du Prêt tel que définit dans l'EBL LIMITED RECOURSE LOAN AGREEMENT) incluant, sans limitation, ses droits sur tous montants versés et/ou crédités sur le Compte de Financement du Prêt ainsi que les intérêts afférents et ses droits sur tout montant dû à l'Apporteur retiré du Compte de Financement du Prêts incluant, sans limitation, les montants dus à l'Apporteur conformément à l'EBL LIMITED RECOURSE LOAN AGREEMENT et/ou l'EBL LIMITED RECOURSE LOAN DEPOSIT AGREEMENT et s'élevant à la somme de 286.696.472,67 GBP (deux cent quatre-vingt-six millions six cent quatre-vingt-seize mille quatre cent soixante-douze Livres Sterling et soixante-sept Pence) outre les intérêts de 1.659.925,61 GBP (un million six cent cinquante-neuf mille neuf cent vingt-cinq Livres Sterling et soixante et un Pence) en fin de journée au 13 mars 2007 (le «Dépôt»);
- La totalité des droits et bénéfices de l'Apporteur aux termes d'un contrat de prêt daté du 7 mars 2007 initialement conclu entre FIA CARD et EBL, et ensuite transféré à l'Apporteur en vertu d'un contrat de cession daté du 13 mars 2007, incluant le droit de remboursement à l'encontre d'EBL pour un montant en principal de 88.000.000 GBP (quatre-vingt huit millions de Livres Sterling), ensemble avec intérêts cumulés s'élevant à 94.361,92 GBP (quatre-vingt-quatorze mille



trois cent soixante et une Livres Sterling et quatre-vingt-douze Pence) en fin de journée au 13 mars 2007 (l'EBL STERLING NOTE 2);

- La totalité des droits et bénéfices de l'Apporteur aux termes d'un contrat de prêt daté du 31 janvier 2007 initialement conclu entre FIA CARD and FIA SWISS FUNDING LIMITED, et ensuite transféré à l'Apporteur en vertu d'un contrat de cession daté du 13 mars 2007, incluant le droit de remboursement à l'encontre de FIA SWISS FUNDING LIMITED pour un montant en principal de 50.100 GBP (cinquante mille cent Livres Sterling), ensemble avec intérêts cumulés s'élevant à 363,33 GBP (trois cent trente-trois Livres Sterling et trente-trois Pence) en fin de journée au 13 mars 2007 (la SWISS HOLDINGS NOTE 1); et
- La totalité des droits et bénéfices de l'Apporteur aux termes d'un contrat de location payé d'avance à CHDA LIE-GENSCHFTSVERWALTUNG S.à r.l. pour un montant de 485,04 GBP (quatre cent quatre-vingt-cinq Livres Sterling et quatre Pence) en fin de journée au 13 mars 2007 (la «Prepaid Rent»).

Passif

- La totalité des obligations de l'Apporteur aux termes d'une reconnaissance de dette d'un montant principal de 10.100 GBP (dix mille cent Livres Sterling) émise le 26 janvier 2007, ensemble avec intérêts cumulés s'élevant à 76,70 GBP (soixante-seize Livres Sterling et soixante-dix Pence) en fin de journée au 13 mars 2007, initialement dû à FIA CARD par FIA GIBRALTAR et ensuite nové à l'Apporteur en vertu d'une convention de novation datée du 13 mars 2007 (la GIBCO NOTE 1);
- La totalité des obligations de l'Apporteur aux termes d'une reconnaissance de dette d'un montant principal de 50.428,73 GBP (cinquante mille quatre cent vingt-huit Livres Sterling et soixante-treize Pence), ensemble avec intérêts cumulés s'élevant à 42,39 GBP (quarante-deux Livres Sterling et trente-neuf Pence) en fin de journée au 13 mars 2007, émise le 9 mars 2007 et initialement dû à FIA CARD par FIA GIBRALTAR et ensuite nové à l'Apporteur en vertu d'une convention de novation datée du 13 mars 2007 (la GIBCO NOTE 2);
- La totalité des obligations de l'Apporteur aux termes d'une dette de 1.215 GBP (mille deux cent quinze Livres Sterling) née le 22 février 2007, dû initialement à Gibraltar International Trust Corporation par FIA GIBRALTAR et ensuite nové à l'Apporteur en vertu d'une notification de novation datée du 13 mars 2007 (la FACTURE GIBCO);
- La totalité des obligations de l'Apporteur ayant trait à l'impôt sur le revenu des sociétés cumulé représentant un montant de 173.912 GBP (cent soixante-treize mille neuf cent douze Livres Sterling) en fin de journée au 13 mars 2007 (l'«Accrued Corporate Income Tax»);
- La totalité des obligations de l'Apporteur relatives à ses dépenses courantes cumulées représentant un montant de 828,07 GBP (huit cent vingt-huit Livres Sterling et sept Pence) en fin de journée au 13 mars 2007 en fin de journée au 13 mars 2007 (les «Dépenses Cumulées»); et
- La totalité des obligations de l'Apporteur relatives à ses comptes fournisseurs représentant un montant de 3.144,03 GBP (trois mille cent quarante-quatre Livres Sterling et trois Pence) en fin de journée au 13 mars 2007 (les «Comptes Fournisseurs»).

Ainsi que tous les actifs et passifs détenus par l'Apporteur qui pourraient exister à ce jour, non mentionnés car non connus, et qui seront apportés à la Société uniquement avec tous les droits, titres, engagements et obligations qui peuvent ou pourraient s'y rattacher de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature s'élève à 879.898.376,66 GBP (huit cent soixante-dix-neuf million huit cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-seize Livres Sterling et soixante-six Pence). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur d'apport datée du 14 mars 2007, qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus les gérants de la Société, valablement représentés par M. Régis Galiotto susnommé, conformément aux stipulations de l'établissement de la valeur d'apport établi par les gérants le 14 mars 2007, qui requièrent au notaire d'acter ce qui suit:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux donne expressément son accord sur la description de cet apport en nature, sur son évaluation, et confirme la validité de la souscription et de la libération.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport étant totalement réalisé, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- FIA CARD SERVICES, N.A.: 200 (deux cents) parts sociales; et
- FIA HOLDINGS S.à r.l.: 2.000.000 (deux millions) de parts sociales.



Sixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé à l'unanimité de modifier à la fois le Mémorandum et les articles 9 et 10 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

- «9. Le capital social autorisé de la Société à la date de l'adoption de ces statuts est de 100.010.000 GBP (cent millions dix mille Livre Sterling) divisé en 2.000.200 (deux millions deux cents) parts sociales ordinaires de 50 GBP (cinquante Livre Sterling) chacune.
- 10. Le capital social de la Société émis et intégralement souscrit à la date de l'adoption de ces statuts est de 100.010.000 GBP (cent millions dix mille Livre Sterling) divisé en 2.000.200 (deux millions deux cents) parts sociales ordinaires de 50 GBP (cinquante Livre Sterling) chacune.»

Requête en exonération de droits d'apports

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société luxembourgeoise de capitaux par apport en nature à la Société consistant en l'ensemble de tous les éléments d'actif et passif (entièreté du patrimoine) d'une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, sans aucune retenue ou exception, la Société demande expressément, pour l'apport décrit ci-dessus effectué par l'Apporteur, à bénéficier de l'application de l'article 4-1 (quatre-un) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée la loi Luxembourgeoise du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exemption des droits d'apport.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à huit mille sept cents euros (8.700.- EUR).

Dont acte,

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. Gibert, R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, Relation: LAC/2007/2365. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007044315/211/453.

(070042595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

M.D.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 117.600.

L'an deux mille sept, le douze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M.D.H. S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 117.600, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1763 du 21 septembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nora Brahimi, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Katia Roti, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Karine Ferrara, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.



Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Nouvelle répartition des actions de la société.
- 2.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- « Art. 4. La société a pour objet l'import et l'exporte de meubles, articles de bien-être, de sport et de fitness.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

- 3.- Modification afférente de l'article 9 des statuts.
- 4.- Nominations statutaires.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'à la suite d'une cession d'actions sous seing privé du 22 février 2007, la répartition des mille (1.000) actions de la société est la suivante:

	Actions
1 La société anonyme KRYSTAL S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.946, cinq cents	500
2 La société anonyme JNG & ASSOCIES, ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.045, cinq cents	500
Total: mille	1.000

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 4. La société a pour objet l'import et l'export de meubles, articles de bien-être, de sport et de fitness.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur François-Xavier Bautmans et Monsieur Manuel Darhadef comme administrateurs de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs révoqués:

- Madame Karine Ferrara, employée privée, née à Thionville (France), le 1 ^{er} janvier 1974, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer;
- Madame Nora Brahimi, employée privée, née à Amnéville (France), le 20 mai 1973, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer;

comme nouveaux administrateurs de la société et de confirmer Mademoiselle Katia Roti dans sa fonction d'administrateur de la société.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Sixième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un des ses membres.



Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: Brahimi, Roti, Ferrara, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2007, Relation GRE/2007/1283. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 10 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007061508/231/87.

(070064520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Storm A Holdings S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre. R.C.S. Luxembourg B 126.253.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of March.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg-City, to who will remain the present deed.

There appeared:

CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, a company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channels Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461,

Hereby represented by Mrs Emanuela Brero, Director of Corporate Administration, having a professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, by virtue of a proxy established on 9 March 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

- 2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.
- 2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.
- 2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
- 2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.
 - 2.5 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.
 - Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
 - Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination STORM A HOLDINGS S.àr.l.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.



- 5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).
 - 5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

- 6.1 Subscribed Share Capital
- 6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (Euro one cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.
- 6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.
 - 6.2 Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

- 6.5 Transfer of Shares
- 6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.
- 6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.
- 6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.
- 6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.
 - 6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

- 7.1 Appointment and Removal
- 7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).
- 7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders, according to the following rules:
- 7.1.2.1 In case of plurality of shareholders and if and as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. is a shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one director (gérant) from this list;
- 7.1.2.2 In the absence of nominations pursuant to Articles 7.1.2.1 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant director(s) (gérant(s)) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.
- 7.1.2.3 In case of plurality of directors (gérants), the general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors (gérants) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.
- 7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.
- 7.1.4 In the event a director (gérant) is removed or replaced or in the event a director (gérant) resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, in compliance with the provisions of Articles 7.1.2.1 to 7.1.2.3 above, so that if and as long as CVC EUROPEAN EQUITY



PARTNERS IV (A) L.P. is a shareholder of the Company it shall be represented on the board of directors (conseil de gérance).

7.1.5 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

- 7.3 Representation and Signatory Power
- 7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.
- 7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).
- 7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.
- 7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.
 - 7.4 Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures
- 7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors (conseil de gérance) and of the shareholders.
- 7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.
- 7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).
- 7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).
- 7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.
- 7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.
- 7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.
 - 7.5 Liability of Directors (Gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

- 8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.
- 8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.
- 8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.
- 8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.



Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

- 9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 13th day of the month of June, at 4 p.m.
- 9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.
- **Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

- 11.2 Annual Accounts
- 11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made
- 11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

- 12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.
- 12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

- 13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- 13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.
- 13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.
- **Art. 15. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore if and as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. is a shareholder of the Corporation, the provisions of Articles 7.1.2 to 7.1.4 may be amended only with the consent of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st day of December 2007.

Subscription

The Articles having thus been established, the party/parties appearing declares/declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number	Subscribed	% of share
	of shares	amount	capital
		(EUR)	
CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, prenamed	1,250,000	12,500	100 %
Total	1.250.000	12.500	100 %



All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Resolutions of the sole shareholder

- 1. The Company will be administered by the following directors (gérants):
- a. Mrs Emanuela Brero, Director of Corporate Administration, born on 25 May 1970 in Bra (Italy), having her professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,
- b. Mr Richard Perris, Senior Legal Advisor, born on 8 April 1978 in Nuneaton (United Kingdom), having his professional address at 5th floor, 111 Strand, London WC2R 0AG (United Kingdom), and
- c. Mr Christophe Cahuzac, private employee, born on 26 October 1972 at Saint Mard (Belgium), having his professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
 - 2. The registered office of the Company shall be established at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier reste dépositaire du présent acte

A comparu:

CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461,

Ci - après représentée par Mme Emanuela Brero, Director of Corporate Administration, demeurant professionnellement à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 mars 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

- 2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.
- 2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.
- 2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.
- 2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.
 - 2.5 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.
 - Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.



Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: STORM A HOLDINGS S.àr.l.

Art. 5. Siège social.

- 5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.
- 5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.
 - 5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

- 6.1 Capital Souscrit et Libéré
- 6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un centime d'euro), toutes entièrement souscrites et libérées.
- 6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi ; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.
 - 6.2 Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

- 6.5 Transfert de Parts Sociales
- 6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmis-
- 6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.
- 6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.
- 6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.
 - 6.6 Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

- 7.1 Nomination et Révocation
- 7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).
 - 7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés conformément aux règles suivantes:
- 7.1.2.1 En cas de pluralité d'associés et dans la mesure où et aussi longtemps que CVC EUROPEAN EQUITY PART-NERS IV (A) L.P. est associé de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un gérant parmi cette liste.
- 7.1.2.2 En l'absence de nominations selon les dispositions des articles 7.1.2.1, l'assemblée générale des associés sera libre de nommer le/les gérant(s) correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.
- 7.1.2.3 En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale des associés nommera les gérants restants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.
- 7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.
- 7.1.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés, pourvoiront à son remplacement, en conformité avec les dispositions des



articles 7.1.2.1 à 7.1.2.3 ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où et aussi longtemps que CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. est associé dans la Société, il est représenté au conseil de gérance.

7.1.5 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

- 7.3 Représentation et Signature Autorisée
- 7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.
- 7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.
- 7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.
- 7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.
 - 7.4 Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures
- 7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.
- 7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.
- 7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.
- 7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.
- 7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.
- 7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.
- 7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.
 - 7.5 Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associes.

- 8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.
- 8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.
- 8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.
- 8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingtcinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.



Art. 9. Assemblée générale annuelle des associes.

- 9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 13 ème jour du mois de juin à 16.00 heures.
- 9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.
- Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

- 11.2 Comptes Annuels
- 11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.
- 11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

- 12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.
- 12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.
- 12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

- 13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- 13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.
- 13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.
- **Art. 14. Référence a la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.
- **Art. 15. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand Duché de Luxembourg. De plus et aussi longtemps que CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. est l'associé de la Société, les dispositions des articles 7.1.2. à 7.1.4 ci-dessus ne pourront être amendés qu'avec le consentement de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le ca	apital comme suit:		
Souscripteur	Nombre de	Montant % du capital	
	parts sociales	souscrit	social
		(EUR)	
CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, préqualifiée	1.250.000	12.500	100 %
	1.250.000	12.500	100 %

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.



Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.900,-.

Résolution de l'associe unique

- 1. La Société est administrée par les gérants suivants :
- a. Mme Emanuela Brero, Director of Corporate Administration, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), ayant son adresse professionnelle à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,
- b. M. Richard Perris, Senior Legal Advisor, né le 4 avril 1978 à Nuneaton (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à 5th floor, 111 Strand, London WC2R 0AG (Royaume-Uni), et
- c. M. Christophe Cahuzac, employé privé, né le 26 octobre 1962 à Saint Mard (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la Société est établi à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Brero, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, Relation : LAC/2007/2324. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007051546/208/451.

(070051215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

Match Sud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 75, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 22.970.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Mathieu Liaras, directeur financier, demeurant professionnellement à B-6220 Fleurus, 408, route de Gosselies,

Agissant comme mandataire de:

- la société anonyme FINANCIERE LOUIS DELHAIZE LUXEMBOURG S.A. (en abrégé DELFILUX S.A.), ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, Boulevard Napoléon 1 ^{er} , n°54

Détentrice de 199 parts sociales de la société MATCH SUD Sarl (RCSL B 22.970)

Représentée par:

- * son administrateur-délégué, Monsieur Jean-Marc Heynderickx, demeurant à Ransart (Belgique)
- * un second administrateur: Monsieur Adrien Ségantini, demeurant à Landelies (Belgique)
- la société DELFIPAR S.A., société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-6061 Montignies-sur-Sambre (Charleroi), 84, rue de l'Espérance,

Détentrice d'une part sociale de la société MATCH SUD Sarl,

Représentée par:

- * son administrateur-délégué: la société MIDFIELD S.A. société de droit belge avec siège à B-1380 Lasne, 21, Chemin de la Chapelle Robert, elle-même représentée par son administrateur-délégué: Monsieur Jean-Marc Heynderickx, cidessus préqualifié,
 - * un second administrateur: Monsieur Adrien Ségantini, ci-dessus qualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le comparant et par le notaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera formalisée.

Ce comparant,



après avoir établi qu'en suite de plusieurs cessions de parts ses mandantes possèdent toutes les deux cents (200) parts de la société à responsabilité limitée MATCH SUD s.à r.l., avec siège à Dudelange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 22.970, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 17 janvier 1977, publié au Mémorial C numéro 63 du 21 mars 1977,

et après avoir déclaré que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale sous seing privé du 20 juin 2001, publiée au Mémorial C numéro 357 du 5 mars 2002 (conversion du capital en Euros),

s'est constitué au nom de ses mandantes en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Souscription des parts sociales

L'assemblée prend acte de la répartition actuelle des parts sociales, savoir:

	Parts
- FINANCIERE LOUIS DELHAIZE LUXEMBOURG S.A	
- DELFIPAR S.A	1
Total:	200

Et décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Durée de la société

La société aura désormais une durée illimitée, de sorte que le premier alinéa de l'article 4 des statuts sera désormais libellé comme suit:

« Art. 4. alinéa premier. La société est constituée pour une durée illimitée.»

L'assemblée décide que cette mesure aura un effet rétroactif au 16 janvier 2007.

En suite de ce qui précède, l'assemblée ratifie tous les actes, engagements, contrats de quelque nature que ce soit, passés au nom et pour le compte de la société depuis cette même date.

Subsidiairement, et alors que, d'après une certaine jurisprudence, la fin de la durée statutaire d'une société peut être assimilée à une dissolution, le comparant, au nom de ses mandants, et afin de mettre les intérêts légitimes des associés, du personnel et de tout tiers cocontractant à l'abri de toute contestation éventuelle, déclare reconstituer la société sur base de ses statuts:

Chapitre I er . Dénomination, siège, objet, durée

- **Art. 1** er . Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois. Elle existera sous la dénomination de MATCH SUD S.à r.l.
- **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dudelange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision des associés.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, la représentation, la fabrication, le commerce en gros et en détail de tous les articles concernant l'alimentation, l'exploitation de boucheries et charcuteries, ainsi que les branches d'articles suivantes: papeterie, mercerie, lingerie, sports, jouets, quincaillerie, ménage, plantes et semences, fumeurs et tabacs, publicitaires, scolaires et imprimés de tous genres.

Elle peut en outre entreprendre et réaliser toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, qui se rapportent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter ou à en développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute anticipativement par décision des associés.

Elle pourra prendre des engagements pour une durée excédant son terme.

Chapitre II. Capital social, parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (€ 50.000,-) représenté par deux cents parts sociales de deux cent cinquante Euros (€ 250,-) chacune,

souscrites:

par la FINANCIERE LOUIS DELHAIZE LUXEMBOURG S.A. pour 199 parts,

par DELFIPAR S.A. pour 1 part,

et entièrement libérées par l'apport de tous les avoirs, droits et engagements de la société MATCH-SUD s.à r.l., inscrite au RCSL sous le numéro B 22.970, constituée par M ^e Norbert Muller, alors notaire à Bascharage en date du 17 janvier 1977 pour une durée de trente ans, mais qui de fait a continué ses activités, de l'accord de tous ses associés, après son terme.

Un certificat attestant de la valeur de cet apport a été remis au notaire instrumentaire.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.



Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord unanime des associés.

Le consentement des associés survivants n'est pas requis en cas de dévolution des parts sociales au conjoint survivant ou aux héritiers réservataires d'un associé décédé.

Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par les articles 190 de la loi modifiée du 18 août 1915 et 1690 du code civil.

- Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Chapitre III. Gestion

- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Ils peuvent être, à tout moment, révoqués par décision des associés.
 - Art. 10. Les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.
- **Art. 11.** Les associés pourront également nommer un ou plusieurs fondés de pouvoir auxquels ils pourront conférer la signature sociale.
- **Art. 12.** Simples mandataires de la société, le gérants et fondés de pouvoirs ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celle-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Le ou les gérants ainsi que le ou les fondés de pouvoir, peuvent être rémunérés pour leurs fonctions par un traitement qui sera fixé par les associés et porté aux frais généraux.

Chapitre IV. Exercice social, répartition des bénéfices

- **Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par exception, le premier exercice social commence le 16 janvier 2007, terme de la durée statutaire de la société à reconstituer, pour finir le 31 décembre 2007.
- **Art. 15.** Chaque année, au trente et un décembre, le gérant établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la société et toutes les dettes actives et passives, conformément aux dispositions légales applicables.

L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constituera le bénéfice net de la société.

Cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à un fonds de réserve légale. Le prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque ce fonds aura atteint le dixième du capial social.

Le solde sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation dans les trois mois qui suivront la clôture de l'exercice.

Chapitre V. Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VI. Divers

- Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé spécialement par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- **Art. 18.** Les parties déclarent que le montant approximatif des frais, dépenses, rémunérations ou charges qui, sous quelque forme que ce soit, incombent à la société en raison de sa constitution, est évalué à

Puis le comparant, es-qualités qu'il agit, a pris ensuite les décisions suivantes au nom de ses mandantes:

Siège social

Le siège de la société est établi à L-3450 Dudelange, 75, rue du Commerce.

Gérance

Pour autant que de besoin, le comparant précise que la société ne possède pas de conseil de gérance mais trois gérants, dont les mandats sont par les présentes confirmés pour une durée indéterminée, savoir:

- Monsieur Marc Tricot, gérant de société, né à La Hestre (Belgique) le 12 juillet 1959, demeurante B-7021 Mons, 7, rue Fernand Quenon,
- Monsieur Louis Martin, gérant de société, né à Nancy (France, 54) le 22 novembre 1946, demeurant à F-75008 Paris, 1, rue du Général Foy,
- Monsieur Adrien Ségantini, gérant de société, né à Charleroi (Belgique) le 25 septembre 1948, demeurant à B-6111 Landelies, 61, rue de Leernes.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant jusqu'à € 20.000,- (vingt mille Euros) et par les signatures conjointes de deux gérants pour tout montant supérieur.



Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Liaras, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 26 avril 2007-05-15, Relation CAP/2007/747. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 15 mai 2007. C. Mines.

Référence de publication: 2007061539/225/143.

(070064525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

The Navigation Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 72.796.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 mars 2007 à 9H00

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée.

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg a été nommé en remplacement pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055127/1265/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05255. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Sthas-Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 30, route de Bettembourg. R.C.S. Luxembourg B 86.554.

L'an deux mille sept, le seize mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Frédéric Herrmann, directeur, demeurant à F-57160 Scy-Chazelles, 12, Chemin des Brayes (France).
- 2.- Monsieur Gérard Herrmann, retraité, demeurant à F-67870 Bischoffsheim, 5, place du Panorama (France),

ici représenté par Monsieur Frédéric Herrmann, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée STHAS-LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg-Hamm, 7A, rue de Bitbourg, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.554), a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 936 du 19 juin 2002.
- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-1273 Luxembourg-Hamm, 7A, rue de Bitbourg, à L-3333 Hellange, 30, route de Bettembourg, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article quatre des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 4. (première phrase). Le siège social est établi à Hellange.»

Frais

Tous les tirais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cents euros.



Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Herrmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2007. Relation GRE/2007/1389. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2007.

Référence de publication: 2007060821/231/39.

(070063453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

Wemaes Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 81.432.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 3 mars 2007 à 9h00

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée.

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg a été nommé en remplacement pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055131/1265/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05249. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

CEREM S.A., Central European Real Estate Management S.A., Société Anonyme, (anc. Central European Real Estate Management S.A.).

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.753.

L'an deux mille six, le quinze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CENTRAL EUROPEAN REAL ESTATE MANAGEMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné sous la dénomination de PRAGUE REAL ESTATE S.A. 1, en date du 6 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 931 du 18 septembre 2004. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 892 du 6 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Leroi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Lansac, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Alexander Semik, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:



Ordre du jour:

- 1. Ajout à la dénomination de la société CENTRAL EUROPEAN REAL ESTATE MANAGEMENT S.A. l'abréviation CEREM S..A
 - 2. Modification afférente de l'article 1 er des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide que la dénomination de la Société CENTRAL EUROPEAN REAL ESTATE MANAGEMENT S.A. sera suivie par l'abréviation CEREM S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 1 des statuts est modifié comme suit:

Version française:

Art. 1 er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de CENTRAL EUROPEAN REAL ESTATE MANAGE-MENT S.A. en abrégé CEREM S.A.

Version anglaise:

Art. 1. There exists a corporation (société anonyme) under the name of CENTRAL EUROPEAN REAL ESTATE MANAGEMENT S.A. abreviated CEREM S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Leroi, O. Lansac, A. Semik, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007. Relation: LAC/2007/612. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mars 2007. H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007044455/242/56.

(070042518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Winstimmo International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 31.948.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 30 mars 2007 à 9H00 Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée.

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg a été nommé en remplacement pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055133/1265/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05247. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Morgan Stanley International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.567.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle du 30 avril 2007 que les actionnaires ont prolongé avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008:

- les mandats de M. John Anthony Roberts, Mme Jacqueline Brody, M. Harvey Mogenson et TMF CORPORATE SERVICES S.A. en tant qu'administrateurs de la Société;
 - le mandat de DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprises de la Société;



- le mandat de MORGAN STANLEY INTERNATIONAL INCORPORATED en tant que commissaire de la Société. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur Signatures

Référence de publication: 2007062237/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02051. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

S.à r.l. BDPX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3474 Dudelange, Rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 30.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061939/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07416. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

SOCIN (Société Immobilière Nathalys) S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi, (anc. SOCIN (Société Immobilière Nathalys) S.A.).

Siège social: L-5899 Syren, 7, Op der Maes. R.C.S. Luxembourg B 21.544.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mai 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007062057/239/13.

(070065023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

L'Intaille, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5680 Dalheim, 8, Waldbriedemeserstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.516.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007062130/1330/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00726. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Winvest Part 4, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe. R.C.S. Luxembourg B 126.958.

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration du 20 avril 2007

En date du 20 avril 2007, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante:



2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

avec effet au 1 er mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

WINVEST PART 4

Signature

Référence de publication: 2007062289/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03704. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Seri System International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.847.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 3 mai 2007, que le Conseil d'Administration a pris entre autre, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg au 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / S. Desiderio

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007062299/43/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Oak, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.898.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 2 mai 2007 au siège social

L'Assemblée Générale a pris la résolution suivante:

- nomination de Gerhard Legtmann, né le 2 février 1963 à Vienne, Autriche, demeurant 38, Baurstrasse, 8008 Zurich, en tant qu'administrateur A avec effet au 2 mai 2007, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Pour OAK

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007062315/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01674. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.



Thelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 83.490.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique du 4 mai 2007

Première résolution

Madame Josée Ahlen-Letsch, résidant au 2, rue de Mamer, L-8390 Nospelt est nommée gérante administrative de la S.à r.l. THELUX.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le, 4 mai 2007.

THELUX S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007062244/514/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 121.934.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution du conseil de gérance de la Société prise en date du 18 avril 2007 que le siège social de la Société est transféré du 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg au 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MULTIPLEX LUXEMBOURG GENERAL PARTNER S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007062306/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05287. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Matterhorn Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 73.509.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue à 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, en date du 1 ^{er} février 2007 que

- le siège social a été transféré au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg
- HALSEY S.à.r.l. a démissionné de son mandat en qualité de gérant de la société
- M. Bart Zech, juriste, résidant à 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, est nommé gérant de la société

Luxembourg, le 1 er février 2007.

B. Hansson.

Référence de publication: 2007062279/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03909. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.



H.N.W. Performa Investment Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.417.

Extract of the circular resolution of the Board of Directors of the Company dated 7 March 2007

The meeting decided to appoint Mr Ruedi Suter, born in Uznach, Switzerland on 31 December 1979, residing professionally at Seestrasse, 77, CH-8703 Erlenbach, Switzerland, as of 7 March 2007 as Director of the Company.

French translation - Traduction en français:

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration datée du 7 mars 2007

Le Conseil d'Administration décide de nommer à partir du 7 mars 2007 M. Ruedi Suter, né le 31 décembre 1979 à Uznach, Suisse, avec adresse professionnelle Seestrasse, 77, CH-8703 Erlenbach, Suisse, aux fonctions d'Administrateur de la Société.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

Dr M. Werner / A. Thöny

Directors / Administrateurs

Référence de publication: 2007062252/520/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04074. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Multiplex Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert. R.C.S. Luxembourg B 121.935.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution du conseil de gérance de la Société prise en date du 18 avril 2007 que le siège social de la Société est transféré du 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg au 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MULTIPLEX LUXEMBOURG 1 S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007062304/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05280. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Multiplex Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert. R.C.S. Luxembourg B 121.927.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution du conseil de gérance de la Société prise en date du 18 avril 2007 que le siège social de la Société est transféré du 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg au 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MULTIPLEX LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007062305/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.



Scame S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.937.

Le Conseil d'Administration tenu le 29 mars 2007 à 10.00 heures au siège social a décidé

Suite à la démission de Monsieur Pietro Feller de sa fonction d'administrateur, de coopter comme nouvel administrateur, avec effet au 23 février 2007, Madame Raffaella Quarato, née 23 novembre 1975 à Rome, Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette résolution, adoptées à l'unanimité, sera ratifiée par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SCAME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007062248/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03025. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Tuyet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 117.529.

Extrait sincère et conforme du procès -verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 mars 2007 à 9h00

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée.

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg a été nommé en remplacement pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055130/1265/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05251. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Cemtur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 53.608.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 mars 2007 à 9H00

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée.

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg a été nommé en remplacement pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055135/1265/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05217. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.



Basell AF S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 107.545.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions BASELL AF S.C.A. tenue à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en date du 6 mars 2007 que:

- Les mandats des commissaires aux comptes ont été renouvelés avec effet à compter du 1 ^{er} janvier 2007 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Commissaires aux comptes:

Simon Baker

David Shand

Bertrand Duc.

Pour extrait conforme

Pour BASELL AFGP S.à r.l.

Gérant

S. Baker

Référence de publication: 2007061773/4642/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Baixas Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 32.841.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 mars 2007 à 9H00

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée.

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg a été nommé en remplacement pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055136/1265/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05216. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Igreja Cristã Manancial de Águas Vivas Luxemburgo A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7765 Bissen, 47, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg F 1.805.

L'Assemblée Générale du 28 janvier 2007, le conseil d'Administration et ses membres (associés) ont décidé de transférer le Siège de l'Association du 3, rue des Artisans, L-3895 Foetz au 47, rue de la Chapelle, L-7765 Bissen.

Luxembourg, le 28 janvier 2007.

P. J. Carvalhais Pereira / E. da Fonseca Marques / J. M. Rodrigues de Oliveira

Président / Secrétaire / Trésorier

Référence de publication: 2007037640/6319/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01296. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.



Gestfin, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 87.187.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2007

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Antoine Calvisi, Président, (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal)

Pierre Jaegly, (résidant professionnellement à CH-1207 Genève, 18, quai Gustave-Ador)

Robert Menegay, (résidant professionnellement à CH-1207 Genève, 18, quai Gustave-Ador)

Florence Pilotaz, (résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue)

Nico Thill, (résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue)

Claude Tournaire, (résidant professionnellement à CH-1207 Genève, 18, quai Gustave-Ador)

Réviseur d'Entreprises:

MAZARS, (ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10 A, rue Henri M. Schnadt)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007062240/7/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03327. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

PC Rental S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 75.132.

Société constituée le 29 mars 2000 par-devant Maître Jean Seckler, Notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C numéro 519 du 20 juillet 2000.

Monsieur Adrien Schaus, Liquidateur a démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société PC RENTAL S.A. établi au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, a été dénoncé en date du 14 mai 2007.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007062269/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04364. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Summer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 120.672.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 mars 2007

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; Président;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;



Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062312/534/23.

er erice de publication. 2007002312/334/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00852. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Pontocho Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 43.078.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises le 11 mai 2007

Décision est prise de fixer le siège social au 29, rue de l'Hippodrome, L-1730 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

PONTOCHO HOLDING S.A.

A. De Bernardi / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007062267/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Pos Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 78.564.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue à 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, en date du 1 ^{er} février 2007 que

- le siège social a été transféré à 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg
- M. Bart Zech, juriste, résidant à 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, est nommé gérant de la société

Luxembourg, le 1 ^{er} février 2007.

B. Hansson.

Référence de publication: 2007062277/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03910. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

R.P.M. Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 75.236.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue à 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, en date du 1 ^{er} février 2007 que

- le siège social a été transféré à 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg
- M. Bart Zech, juriste, résidant à 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, est nommé gérant de la société.



Luxembourg, le 1 er février 2007.

Référence de publication: 2007062275/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03911. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

B. Hansson.

(070065115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Valima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.991.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 17 décembre 2006 à 12.00 heures au siège social de la société

- 1. L'assemblée générale décide à l'unanimité d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Vittorio Guarracino et la révocation de Monsieur Jean Philippe François.
 - 2. Monsieur Guarracino démissionne aussi de ses fonctions d'administrateur-délégué
- 3. L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Laurent Recht, 121, rue de Pont à Mousson, F-57970 Montigny les Metz, en qualité d'administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire.
- 4. L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Joseph Hansen, 9, cité Mont rose, L-8849 Steinfort, en qualité d'administrateur en remplacement de l'Administrateur révoqué.

Pour extrait sincère et conforme

VALIMA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007062338/1109/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06247. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Etudes Prestations Europ Assistance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 70.552.

Extrait de la décision du gérant de la société qui s'est tenue en date du 18 octobre 2006 à Luxembourg

A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la société du 7, Rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour extrait conforme

INTERNATIONAL CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.à.r.l.

Signature

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2007062311/520/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04081. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Promo-Business S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 56.105.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007062125/1330/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00721. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.



Sailing Properties A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.730.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 avril 2007 que:

- Les mandats des membres du Conseil d'Administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:
- * La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62.985;
- * Monsieur Alexis De Bernardi, né le 13 février 1975 à Luxembourg, demeurant à L-1219 Luxembourg, 19, rue Beaumont;
- * Monsieur Angelo De Bernardi, né le 4 mai 1943 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-1219 Luxembourg, 19, rue Beaumont.
- Le mandat de commissaire aux comptes cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:
- * Monsieur Mohammed Kara, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub-Denaira (Algérie), demeurant à L-1219 Luxembourg, 19, rue Beaumont.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007062878/1285/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03492. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Match Est S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 1, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 93.367.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Mathieu Liaras, directeur financier, demeurant professionnellement à B-6220 Fleurus, 408, route de Gosselies.

Agissant comme mandataire de:

- la société anonyme FINANCIERE LOUIS DELHAIZE LUXEMBOURG S.A. (en abrégé DELFILUX S.A.), ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, boulevard Napoléon 1 ^{er} , n ^o 54

Détentrice de 199 parts sociales de la société MATCH EST Sarl (RCSL B 93.367)

Représentée par: - son administrateur-délégué, Monsieur Jean-Marc Heynderickx, demeurant à Ransart (Belgique)

- un second administrateur: Monsieur Adrien Ségantini, demeurant à Landelies (Belgique)
- la société DELFIPAR S.A., société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-6061 Montignies-sur-Sambre (Charleroi), 84 rue de l'Espérance,

Détentrice d'une part sociale de la société MATCH EST Sarl,

Représenté par: - son administrateur-délégué: la société MIDFIELD S.A. société de droit belge avec siège à B-1380 Lasne, 21, Chemin de la Chapelle Robert, elle-même représentée par son administrateur-délégué: Monsieur Jean-Marc Heynderickx, ci-dessus préqualifié,

- un second administrateur: Monsieur Adrien Ségantini, ci-dessus également plus amplement qualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le comparant et par le notaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera formalisée.

Ce comparant, après avoir établi qu'en suite de plusieurs cessions de parts ses mandantes possèdent toutes les deux cents (200) parts de la société à responsabilité limitée MATCH EST s.à r.l., avec siège à Echtemach, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 93.367, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 mars 1978, publié au Mémorial C numéro 106 du 23 mai 1978,



et après avoir déclaré que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale sous seing privée du 20 juin 2001, publiée au Mémorial C numéro 365 du 6 mars 2002 (conversion du capital en Euros),

s'est constitué au nom de ses mandantes en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Souscription des parts sociales

L'assemblée prend acte de la répartition actuelle des parts sociales, savoir:

 - FINANCIERE LOUIS DELHAIZE LUXEMBOURG S.A.:
 199 parts

 - DELFIPAR S.A.:
 1 part

 Total:
 200 parts

Et décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Durée de la société

La société aura désormais une durée illimitée, de sorte que le premier alinéa de l'article 4 des statuts sera désormais libellé comme suit:

« Art. 4. alinéa premier. La société est constituée pour une durée illimitée.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Liaras, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 26 avril 2007. Relation: CAP/2007/746. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 14 mai 2007.

Référence de publication: 2007062805/225/54.

(070066604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

Martain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 63.671.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 14 mai 2007 Après en avoir délibéré, les actionnaires de la société ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Les membres de l'assemblée acceptent la démission de Monsieur Serge Labarre de son poste d'administrateur et décident de nommer Madame Martine Benoist, née le 28 septembre 1954 à Agadir (Maroc), demeurant à 8, rue des Bleuets, L-8448 Steinfort, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Madame Martine Benoist terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007062549/1729/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04614. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

RS Portfolio Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.216.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 14 mai 2007.

G. Lecuit Notaire

Référence de publication: 2007062503/220/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07403. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Resolution Portugal Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.811.

Extrait des résolutions de l'associé prises en date du 13 avril 2007

Il résulte des Résolutions prises par l'associé unique en date du 13 avril 2007, les décisions suivantes:

- d'accepter la démission de:
- Alan Botfield ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
 - de nommer:
- Phillip Williams ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Pour extrait analytique conforme

M. van Krimpen

Gérant

Référence de publication: 2007062472/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05452. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Vectura Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8386 Koerich, 15, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 85.900.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007062142/1330/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00734. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

DC Systèmes de Sécurité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4570 Niederkorn, 104, rue Pierre Gansen.

R.C.S. Luxembourg B 83.350.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkorn, le 24 mai 2007.

Pour le gérant

Signature

Référence de publication: 2007062148/2031/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE03988. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck